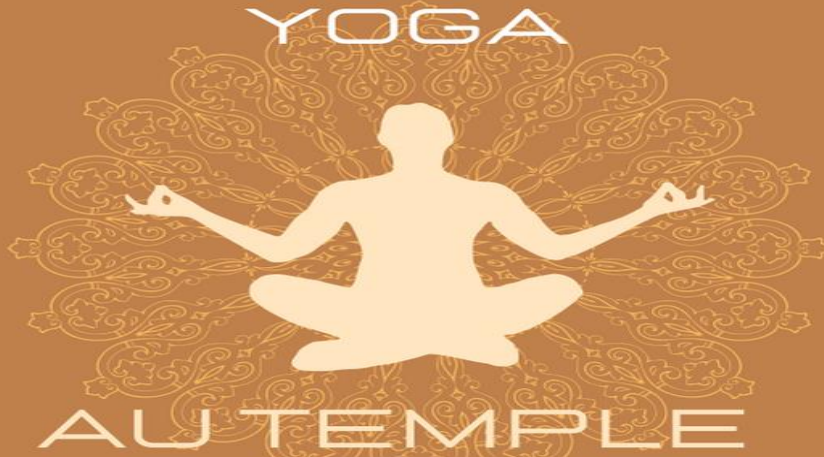


MON ABONNEMENT YOGA



AU TEMPLE

JE SUIS

NOM / PRENOM

DATE & LIEU DE NAISSANCE / / À

TELEPHONE MOBILE

TELEPHONE FIXE

ADRESSE

.....

MAIL : (EN MAJUSCULES)

MA FORMULE

1 COURS PAR SEMAINE / MERCREDI SAMEDI

2 COURS PAR SEMAINE

REGLEMENTS

REMISE DE PLUSIEURS CHEQUES SOIT CHEQUES DE

VERSEMENT DE L' ANNÉE COMPLÈTE EN UNE FOIS

PIECES

LA COPIE RECTO/VERSO DE MA PIÈCE D' IDENTITÉ

BULLETIN D' ADHÉSION COMPLÉTÉ & DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES
EN DOUBLE EXEMPLAIRE LUES, DATÉES ET SIGNÉES DE VOTRE MAIN

A FOURNIR

RÈGLEMENT AU MINIMUM DU 1^{ER} MOIS D' ABONNEMENT+ FRAIS DE
DOSSIER

CONDITIONS GÉNÉRALES DE L'ATELIER YOGA

CONTRAT D'ADHÉSION ENTRE :

- **AU TEMPLE 12, COURS TOLSTOÏ 69100 VILLEURBANNE**
ET L'ADHÉRENT CI-DESSUS DÉSIGNÉ, IL EST ARRÊTÉ ET CONCLU CE QUI SUIT :

EN VOUS INSCRIVANT À L'ATELIER « YOGA », IL EST ÉTABLI QUE VOUS VOUS SOUMETTEZ AUX CONDITIONS GÉNÉRALES SUIVANTES :

1/ ABONNEMENT ET CONDITIONS

Le bulletin d'adhésion et les CGV dûment remplis : mention « lu et accepté, bon pour accord », signé et daté en double exemplaires, une copie de votre pièce d'identité (passeport, ou CNI recto-verso), ainsi qu'une cotisation pour les frais d'inscription de 10 euros seront demandés lors de l'inscription.

Les horaires des séances sont décidés lors de l'adhésion YOGA AU TEMPLE, ils pourront être déplacés ou modifiés en cas de force majeure : fermeture pour travaux, covid-19, confinement... Ou en commun accord avec l'organisateur des cours. L'abonnement de Yoga vous engage sur une durée minimale de 11 mois à partir de la date de signature.

Attention : AU TEMPLE est fermé le mois d'Août ainsi que les jours indiqués sur le site www.autemple.fr dans la rubrique « planning et tarifs »

2) PAIEMENT ET MODALITES

Prix de l'abonnement :

-L'abonnement 1 cours par semaine est à 440€ (soit 40€/mois) pour 11 mois de cours.

-L'abonnement 2 cours par semaine est à 825€ (soit 75€/mois) pour 11 mois de cours.

- Par chèque, le nombre de chèques convenus doit être remis dès la souscription avec les frais de dossiers de 10 €. Le premier chèque est encaissé immédiatement puis les suivants le seront le début de chaque mois. Les frais d'inscription de 10€ seront ajoutés au premier chèque.

En cas de rejet d'un chèque, des frais bancaires d'un montant de 20,50€ vous seront imputés et à régler le mois en cours.

Frais d'inscription d'un montant de 10.00 € à régler lors de l'inscription (non remboursable en cas de résiliation) et encaissable au premier règlement.

AU TEMPLE s'engage à conserver le prix pendant toute la durée du contrat. En cas d'interruption du contrat à l'initiative du membre et quel qu'en soit la cause et la durée, AU TEMPLE se réserve la possibilité de réviser, le cas échéant, le prix de l'abonnement lors de la réactivation du contrat.

3) PAIEMENT – REMBOURSEMENT

Aucun remboursement de cotisations n'est possible. La demande de résiliation à l'initiative du membre est possible à compter du 10ème mois effectif de l'abonnement (avant, en cas de force majeure : art.4), et doit être signifiée, par courrier recommandé avec accusé de réception et un préavis d'un mois. Pour être validé définitivement, la résiliation doit être suivie, au terme du mois de préavis.

L'abonnement est résilié de plein droit par AU TEMPLE sans remboursement totale ou en partie aux motifs suivants

- En cas de défaut de paiement, étant précisé qu'un premier incident de paiement donne lieu à une interdiction d'accès au cours en attendant la régularisation ainsi qu'une participation aux frais de gestion de l'impayé (frais de banque et gestion)
- En cas d'incivilités verbales et/ou physiques, qui nuiraient au bon déroulement des cours.
- En cas de non-respect de fonctionnement du Temple (heure d'arrivée, non-respect du matériel...) ou de dérangement pendant le cours.

4) CAS DE FORCE MAJEURE

Le membre reconnaît que son contrat d'abonnement lui ouvre droit aux séances de yoga. En cas de non-utilisation définitive de ce droit pour une cause indépendante de sa volonté, ou en cas de force majeure, le membre peut demander la résiliation de son abonnement par courrier recommandé avec avis de réception, adressé AU TEMPLE. La résiliation est effective à l'issue d'un délai de 30 jours à compter de la date de réception de la demande de résiliation. Voici les cas de force majeure qui permettent une résiliation :

- maladie ou accident grave arrivant après souscription empêchant définitivement le membre de bénéficier des séances -décès

-mutation professionnelle du fait de l'employeur.

Pour toute cause d'empêchement non définitif (supérieur à 1 mois, dans la limite de 3 mois), à l'exclusion des congés annuels, ne relevant pas des cas de force majeure énoncés ci-dessus, le membre pourra bénéficier d'un gel des paiements selon les conditions précisées par AU TEMPLE, à la condition expresse d'informer préalablement le Temple.

4) HORAIRES & VIVRE ENSEMBLE

Les cours ont lieu AU TEMPLE, 12 cours Tolstoï, 69100 Villeurbanne, tous les mercredis de 18h à 19h et le samedi de 10h à 11h. Il se peut qu'exceptionnellement et avec l'accord des participants, un cours soit déplacé à un autre jour et/ou un autre horaire sans que cela ne constitue une rupture d'engagement. Afin d'optimiser la gestion du TEMPLE, la participation au cours sera à valider à chaque cours par l'inscription de votre nom sur le tableau blanc. Tout cours non décommandé 24 heures à l'avance est comptabilisé.

6) LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉ

Vous signez un contrat d'engagement au sein de la SARL AU TEMPLE - 12 cours Tolstoï, 69100 Villeurbanne.

En cas de contestation ou de litige, seul le droit Français est applicable et l'attribution de juridiction est faite aux tribunaux compétents de la ville de Lyon.

Je, soussigné.....

Déclare avoir pris connaissance et accepte les conditions générales ci-dessus.

Daté et Signé précédés de la mention manuscrite

« Lu et approuvé, bon pour accord »